



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 114^e session du
Conseil international du Café
2 – 6 mars 2015**

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour.....	2
Point 2:	Admission d'observateurs	2
Point 3:	Voix et pouvoirs.....	2
Point 4:	Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café.....	3
Point 5:	Rétrospective 2013/14	4
Point 6:	Situation du marché du café	4
Point 7:	Études et rapports	5
Point 8:	Forum mondial du Café	6
Point 9:	Conférence mondiale du Café	7
Point 10:	Programme des activités	8
Point 11:	Examen stratégique de l'OIC	8
Point 12:	Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.....	9
Point 13:	Rapport des présidents des organes de l'OIC.....	11
Point 14:	Salubrité des aliments	15
Point 15:	Coopération avec d'autres organisations.....	15
Point 16:	Politiques nationales en matière de café	17
Point 17:	Questions financières et administratives.....	17
Point 18:	Fonds spécial	19
Point 19:	Questions diverses.....	19
Point 20:	Prochaines réunions	19

1. Le Conseil international du Café, présidé par M. Conradin Rasi (Suisse), s'est réuni à Londres du 2 au 6 mars 2015. Le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue aux ambassadeurs de la Colombie, de l'Équateur, d'El Salvador, de l'Éthiopie, du Guatemala, du Honduras, de l'Indonésie, du Nicaragua et du Venezuela, ainsi qu'au Haut - Commissaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document [ICC-114-0 Rev. 2](#) et pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

3. La règle 5 du Règlement de l'Organisation dispose que, au début de chaque session, le Conseil décide de l'admission d'observateurs et énumère les points de l'ordre du jour du Conseil qui seront ouverts aux observateurs admis. Le Secrétaire a présenté le document [ICC-114-2](#) dans lequel figure une liste des observateurs approuvés pour admission aux sessions en 2014/15.

4. Le Conseil a noté que la liste des observateurs admis à cette session figurant à l'annexe I du document [ICC-114-2](#) serait révisée pour inclure l'organisation Café Africa, observateur invité par le Directeur exécutif. Le Conseil a décidé que les observateurs pourraient assister à la 114^e session et aux réunions des comités ouvertes aux observateurs, à l'exception des points relatifs aux finances et à l'administration qui sont réservés aux seuls Membres.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Répartition des voix pour l'année caféière 2014/15

5. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de contribution qui affectaient les droits de vote au 26 février 2015, figurant dans le document [ICC-114-1](#).

Point 3.2 : Pouvoirs

6. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et a informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs¹.

¹ Le rapport a été diffusé ultérieurement, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-114-10.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

7. Le Directeur exécutif a présenté le document [ICC-114-3](#) dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord de 2007. Au 2 mars 2015, l'Organisation comptait 40 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs.

8. Le Conseil a noté que Madagascar avait déposé un instrument de ratification le 26 novembre 2014. Le Directeur exécutif a indiqué que la République démocratique du Congo avait informé l'OIC que son instrument de ratification était aux mains du Président et attendait maintenant une notification officielle du Ministère des affaires étrangères. La République dominicaine a informé l'OIC que le Congrès avait approuvé la ratification et que la notification officielle serait faite par le gouvernement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'appliquer l'accord à titre provisoire. La Colombie, qui applique également l'Accord à titre provisoire, est en passe d'achever les procédures d'adhésion.

9. Le Directeur exécutif a également indiqué que plusieurs non-membres faisaient des progrès dans le processus d'adhésion. Les autorités de la République démocratique populaire lao ont informé l'OIC qu'elles visaient à compléter les procédures d'adhésion en 2015. Tous les documents officiels ont été préparés et sont prêts à être signés et approuvés. Le Chef des opérations a assisté au premier Festival lao du café en octobre 2014. Le Pérou a réglé ses arriérés en novembre 2012 et espère achever toutes les procédures nécessaires en 2015. Le Népal a également exprimé la volonté d'adhérer à l'OIC.

10. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il avait reçu une lettre de la Fédération de Russie en décembre 2014 notant que le projet de loi sur "l'adhésion de la Fédération de Russie à l'Accord international de 2007 sur le Café" avait été soumis au parlement de la Fédération de Russie. Le délégué de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat et les Membres d'admettre son pays à la 114^e session en qualité d'observateur et a fait le point du processus d'adhésion. Il a indiqué que le 24 février 2015, la Douma d'État avait adopté la loi sur l'adhésion. Le 2 mars, le Comité spécial pour les affaires internationales du Conseil de la Fédération (chambre haute du parlement) examinera la loi qui sera ensuite soumise pour adoption par le Conseil de la Fédération le 4 mars. Les procédures d'adhésion à l'Accord de 2007 seront finalisées dans un très proche avenir. En conclusion, le délégué a fait observer que le processus d'adhésion avait été appuyé par le secteur privé de Russie, notamment l'Association russe des producteurs de café et de thé ainsi que l'Organisation des producteurs de café de Russie.

11. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il avait participé à la Journée nationale japonaise du Café le 1 octobre 2014. Il a rencontré M. Fumio Kishida, Ministre des affaires étrangères, M. Kentarō Sonōra, Vice-ministre parlementaire des affaires étrangères, et Mme Yuko Nakagawa, Vice-ministre parlementaire de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon.

Dans ses conversations avec les représentants officiels, le Directeur exécutif a souligné l'importance de l'adhésion à l'Accord international sur le café du Japon, quatrième consommateur de café. Il a en outre fait une présentation au Forum mondial des dirigeants du Café et au Festival du café de Séoul en novembre 2014. Il a rencontré des représentants de l'industrie du café de la République de Corée pour discuter des avantages de l'adhésion et de l'Accord de 2007.

12. Le Conseil a pris note du document [ICC-114-3](#).

Point 5 : Rétrospective 2013/14

13. Le Directeur exécutif a présenté la [Rétrospective](#) pour l'année caféière 2013/14, au cours de laquelle des décisions importantes ont été prises : par exemple, la décision de tenir le Forum mondial du Café à Milan (Italie) et la quatrième Conférence mondiale du Café à Addis-Abeba (Éthiopie). La Rétrospective comprend un aperçu du marché et est disponible à tous les Membres dans les quatre langues. Les Membres ont félicité le Secrétariat pour la qualité de ce document. Le Conseil a pris note de la Rétrospective.

Point 6 : Situation du marché du café

14. Le Chef des opérations a fait une présentation sur le marché mondial du café. La production globale d'Arabica et de Robusta a chuté, principalement en raison de la sécheresse au Brésil, mais aussi, dans une moindre mesure, du mauvais temps en Indonésie. En Amérique centrale, cependant, la production a augmenté, témoignant que des pays comme le Honduras et le Guatemala se sont remis de la crise de la rouille des feuilles du caféier. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant du Pérou où la production a chuté en raison de la rouille des feuilles. On peut déjà prévoir que 2014/15 sera une année de déficit pour les Arabicas et, dans une moindre mesure, le Robusta, mais l'ampleur de déficit reste à déterminer.

15. Par contre, la consommation est restée forte et a augmenté dans de nombreux pays, en particulier les marchés traditionnels. L'OIC avait fait une estimation prudente indiquant une augmentation de la consommation d'environ 2%. En ce qui concerne les prix, ceux-ci ont baissé au cours des six derniers mois, ce qui peut être surprenant compte tenu du déficit de la production. Cependant, depuis la sécheresse au Brésil, les prix ont été très volatils. La chute récente des prix est due à des exportations qui demeurent fortes grâce à des stocks importants dans le monde, notamment au Brésil, et à la dévaluation de la monnaie locale par rapport au dollar américain, dans de nombreux pays producteurs les plus importants du monde. Au fur et à mesure que les stocks commenceront à baisser et que l'impact de la baisse des prix du pétrole et du déficit de production commencera à se faire sentir, les prix commenceront à se redresser.

16. Un Membre a demandé comment la situation du marché du café et en particulier le déficit aurait un impact sur les producteurs de café africains. Le Chef des opérations a indiqué que le Directeur exécutif avait abordé cette question dans sa présentation à la Conférence AFCA : il avait souligné que c'était une occasion que les producteurs de café africains devraient saisir, non seulement à court terme en raison du déficit, mais aussi à long terme pour répondre aux exigences des consommateurs. Les projections indiquent que 30 millions de sacs seront nécessaires pour répondre aux exigences du marché en 2020. En outre, le marché demande une plus grande diversité en termes de cafés fins et d'origines.

17. Un Membre a demandé si le Directeur exécutif pourrait préparer, pour la session du Conseil de septembre 2015, un rapport technique sur l'effet combiné de la sécheresse au Brésil, de la dévaluation des monnaies locales et de la baisse des prix du pétrole. Le Directeur exécutif a répondu que, bien que l'OIC n'ait pas de mandat quant aux prix futurs, il pourrait se pencher sur cette question. Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations.

Point 7 : Études et rapport

18. Le Chef des opérations a présenté le document [WP-Council 249/14 Rev. 1](#) sur le café et le changement climatique. Ce document avait été initialement présenté à la réunion du Conseil de septembre 2014 et a été révisé pour tenir compte des observations des Membres. Cette question revêtant une grande importance, les Membres pourront continuer à soumettre leurs observations au Secrétariat pour que le document soit de nouveau actualisé. Il a été décidé que les Membres devront soumettre leurs observations avant le 31 juillet 2015 pour que le Secrétariat puisse préparer un projet final pour approbation par le Conseil en septembre. Une fois que ce document aura été approuvé, il sera soumis à la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en préparation des importantes négociations sur le changement climatique qui se tiendront à Paris en décembre 2015. Le Conseil a noté que ce document devait être prêt pour la prochaine session du Conseil en septembre 2015 de façon qu'il puisse être présenté bien avant les négociations et à s'assurer que la voix de l'OIC a été entendu.

19. Le Chef des opérations a également présenté le document [ICC-114-7](#) qui constitue une annexe au document sur le café et le changement climatique. L'intention est de fournir aux Membres un guide pratique sur la façon de financer les activités liées au climat dans le secteur du café. Le Secrétariat est disponible pour aider les Membres à résoudre les questions relatives à cet aspect et recueillera des informations sur les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) pour chaque pays. Le Chef des opérations a noté que le Secrétariat travaillera également en étroite collaboration avec son partenaire IDH (l'Initiative pour le commerce durable) pour s'assurer que tous les projets soumis par l'OIC aux fins de financement comportent un volet changement climatique.

20. L'Économiste principal a présenté le document [ICC-114-5](#), une étude sur la durabilité de la filière café africaine. Il a noté que l'analyse avait été réalisée sur la base des données alors disponibles auprès des Membres. Au fur et à mesure que davantage de données seront disponibles, le rapport sera actualisé. La conclusion générale est que la filière fait des progrès vers la durabilité mais qu'il reste de nombreux défis à surmonter.

21. Le Conseil a pris note de ces trois documents.

Point 8 : Forum mondial du Café

22. Le représentant du Ministère italien des affaires étrangères a présenté un rapport d'avancement sur les préparatifs d'accueil du Forum mondial du Café et de la 115^e session du Conseil à Milan en septembre 2015 dans le cadre d'EXPO Milan. Tous les événements de l'OIC auront lieu la semaine du 28 septembre au 2 octobre 2015. La semaine à Milan se déroulera comme suit :

Lundi 28 septembre, mardi 29 septembre et vendredi 2 octobre et	115 ^e session du Conseil international du Café et autres réunions de l'OIC
Mercredi 30 septembre et jeudi 1 octobre	Forum mondial du Café
Jeudi 1 octobre	Première Journée internationale du Café

23. Il a présenté en détail le programme provisoire du Forum mondial du Café qui sera ouvert à tous les amateurs de café et se concentrera sur les trois vertus du café : plaisir, santé et durabilité. Le programme provisoire propose une série de présentations par des experts sur une variété de disciplines et de sujets, par exemple, la nourriture, les arts créatifs, la santé et l'histoire du point de vue du café. Tous les événements auront lieu au Centre des congrès Stella Polare où plusieurs salles de réunion et un espace pour le personnel du Secrétariat seront disponibles. Le Forum mondial du Café sera gratuit pour tous les Membres de l'OIC.

24. Les célébrations de la première Journée internationale du Café auront lieu dans la ville de Milan, y compris une exposition de photos sur la Via Dante. Oxfam organisera une campagne de *caffè sospeso* pour recueillir des fonds destinés à soutenir les petits caféiculteurs. Le Président a noté que le protocole d'accord régissant le partenariat entre l'OIC et Oxfam serait examiné par le Comité de promotion et de développement des marchés avant d'être transmis au Conseil pour approbation, si cela est jugé approprié.

25. Un délégué a demandé si le thème café et solidarité serait abordé autrement que par l'initiative Oxfam, par exemple, y aurait-il un thème spécifique pour les réunions de l'OIC comme la promotion de la solidarité entre les producteurs et les consommateurs. Le Chef des opérations a indiqué qu'actuellement, seule l'initiative d'Oxfam abordait ce sujet, mais que si les Membres avaient des suggestions, ils étaient invités à apporter leur contribution au programme provisoire.

26. Le Conseil a pris note de ce rapport qui est disponible sous la cote ICC-114-6.

Point 9 : Conférence mondiale du Café

27. Le représentant de l'Éthiopie a remercié le Conseil d'avoir donné à l'Éthiopie l'occasion d'accueillir la quatrième Conférence mondiale du Café². Il a indiqué que l'Éthiopie avait engagé toutes les ressources nécessaires pour faire de cet événement un succès retentissant. Un comité organisateur composé de plusieurs ministères, du secteur privé, de la société civile, de coopératives de café et de producteurs de café travaille sans relâche pour assurer que la Conférence sera un événement mondial. L'Éthiopie a une culture du café inégalée et s'emploie à veiller à ce que cet événement renforce l'industrie du café. Le comité organisateur a proposé deux thèmes pour examen par le Conseil :

- a) Célébration de la culture du café, du grain à la tasse
- b) Augmentation de la consommation par la diversité et la culture

28. Neuf mois avant la Conférence, un site Internet dédié sera lancé. L'inscription en ligne sera possible quatre mois avant la Conférence. Il sera également possible de s'inscrire sur place pour que le plus grand nombre possible de résidents locaux puissent y assister. La promotion de l'événement commencera en avril 2015 à l'exposition de l'Association américaine des cafés de spécialité (SCAA) à Seattle, dont l'Éthiopie sera le pays à l'honneur. Le comité organisateur envisage trois sites : les installations de conférence de l'Union africaine, les installations de conférence de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'hôtel Sheraton, avec une préférence pour les installations de la CEA car l'Association africaine des cafés fins (AFCA) y a déjà tenu deux conférences réussies et que le comité organisateur connaît les lieux. Le délégué a évoqué les options de voyage, d'hébergement et de visites optionnelles. Le comité espère avoir toutes les dispositions préliminaires en place, y compris la finalisation du lieu, les réservations en bloc des hôtels et le lancement du site dans les prochains mois³.

29. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que comme de coutume le pays hôte, à savoir l'Éthiopie, présiderait la Conférence mondiale du Café. Un Membre a soulevé une préoccupation concernant la tenue de la Conférence immédiatement après la conférence de l'AFCA en 2016 en raison du coût que cela représenterait pour les délégués africains.

² Suite à la session du Conseil, l'Éthiopie a informé l'OIC qu'elle confirmerait bientôt les dates de la Conférence mondiale du Café qui se tiendra au début de 2016.

³ Le texte de la présentation de l'Éthiopie sur la Conférence mondiale du Café est disponible sur le site Web de l'OIC.

Point 10 : Programme des activités

Programme des activités pour 2013/14

30. Le Chef des opérations a présenté le rapport sur la mise en œuvre du Programme des activités pour l'année caféière 2013/14 figurant dans le document [ICC-114-4](#), conformément à la demande formulée par le Conseil lors de la session de mars 2014. C'est la première fois que la mise en œuvre du Programme des activités pour une année donnée est évaluée et ce processus continu nécessitera des perfectionnements. On espère qu'à l'avenir ce document servira à donner une meilleure image et une évaluation du travail de l'OIC. Le Chef des opérations a invité les Membres à faire des commentaires ou des suggestions.

Projet de Programme des activités pour 2015/16

31. Le Chef des opérations a présenté le projet de Programme des activités pour 2015/16 figurant dans le document [WP-Council 250/15](#). Le budget du Programme des activités prévu dans l'annexe s'élève à £50 000, soit £1 000 de plus que pour l'année caféière en cours. Une somme de £40 000 est prévue pour la nécessaire modernisation du logiciel statistique qui a été adapté aux besoins de l'OIC. La modernisation tiendra compte des changements importants qui ont eu lieu pendant cette période mais rendra en outre le logiciel compatible avec le nouveau site Web qui permettra aux utilisateurs de créer leurs propres données et graphiques. Une somme de £10 000 a également été prévue pour les dépenses courantes normales de l'OIC au titre des activités comme un séminaire.

32. Un Membre a fait valoir qu'une certaine souplesse devait être maintenue dans le Programme des activités pour 2015/16 afin de tenir compte des résultats de l'examen stratégique de l'OIC. Il a été noté que l'activité 19 avait été supprimée car elle concernait le rôle d'agence d'exécution du projet (AEP) de l'OIC, une fonction à propos de laquelle les Membres ont décidé en mars 2014 qu'elle devrait être abordée avec prudence et soigneusement étudiée. Un Membre a fait remarquer que certains indicateurs n'étaient pas utiles ou ne pouvaient pas être mesurés et devraient donc être supprimés.

33. Le Conseil a approuvé les deux documents, sous réserve qu'une certaine souplesse soit donnée au projet de Programme des activités pour 2015/16 et que les changements relatifs aux indicateurs soient apportés⁴.

Point 11 : Examen stratégique de l'OIC

34. Le Chef des opérations a présenté le document [WP-Council 252/15](#), dans lequel figure un projet de note conceptuelle sur un examen stratégique de l'OIC. Le projet de note conceptuelle a été présenté par l'Union européenne, la Suisse et les États-Unis. Le but de l'examen stratégique est de :

⁴ Le Programme des activités a été publié ultérieurement sous la cote [ICC-114-9](#).

- préciser l'orientation stratégique et la pertinence de l'Organisation ;
- fournir au Secrétariat des orientations afin de garantir que les décisions et les travaux entrepris par le personnel du Secrétariat contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques dans des délais clairement définis ; et
- renforcer l'OIC, de sorte que les ressources de l'Organisation soient allouées de façon efficace, à cibler les priorités des pays Membres, et à ouvrir la voie à un avenir prospère.

35. Le Chef des opérations a indiqué que le recrutement d'un consultant externe avait pour objectif de faire jouer à un tiers indépendant le rôle de facilitateur du processus, pour orienter et coordonner l'examen. Le consultant ne donnera pas son propre point de vue mais recherchera celui de toutes les parties prenantes.

36. Le Conseil a examiné cette question en détail, en particulier en ce qui concerne la méthodologie et le calendrier. Plusieurs Membres ont indiqué qu'il était nécessaire que l'OIC procède avec rapidité. Un Membre a suggéré que chaque Membre informe le Secrétariat de ses priorités et de sa vision des travaux du Secrétariat. Le Secrétariat pourrait alors compiler ces vues et faire rapport au Conseil en septembre, et la méthodologie à adopter pourrait alors être décidée. Il a proposé la création d'un groupe de travail, la poursuite de la prise de contact avec un consultant externe et/ou un groupe de travail d'experts comme moyens possibles de suivi du rapport initial du Secrétariat. Un délégué a proposé d'aider à financer le consultant externe mais un Membre a fait remarquer que le coût du consultant était déjà inclus dans le budget de l'Organisation. Le représentant de l'Ouganda a proposé de faire partie du groupe de travail une fois que son mandat aurait été fixé et a indiqué qu'il pourrait être en mesure de contribuer au financement du consultant externe. L'idée que les pays Membres soumettent leurs priorités au Secrétariat a été appuyée par plusieurs Membres.

37. L'examen stratégique a été entériné par plusieurs autres Membres. Après consultations internes, le porte-parole des producteurs a souligné l'importance de l'examen stratégique mais a indiqué que les Membres avaient besoin de davantage de temps pour consulter leurs capitales.

38. Le Conseil a décidé que l'examen stratégique serait de nouveau examiné lors de la prochaine réunion en septembre, mais que tous les Membres devraient être préparés à en discuter après en avoir débattu avec leurs gouvernements.

Point 12 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

39. Le cinquième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café a eu lieu le 3 mars 2015 sous la présidence de M. Juan Esteban Orduz (Colombie). Il avait pour objectif d'assurer le suivi du quatrième Forum consultatif qui a eu lieu en septembre 2014 sur le thème "Comblé le fossé entre les agriculteurs et le financement". Pendant la séance du

matin, des orateurs de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque africaine de développement ont fait des présentations. Dans l'après-midi, c'était au tour des représentants de DEG, USAID, du Fonds commun pour les produits de base, du Fonds des produits de base du Kenya et du Fonds rural Rabobank. Tous les orateurs ont fait des présentations informatives et utiles sur les défis et les procédures nécessaires qui doivent être résolus pour que les communautés caféicoles obtiennent des financements.

40. Le Président du cinquième Forum consultatif a souligné plusieurs messages clés qui sont ressortis de la rencontre tels que la nécessité de se concentrer sur les exploitants et sur l'agriculture afin d'aider les collectivités partout dans le monde et de réduire la pauvreté. Un autre message clé de ce Forum et du Forum précédent est que l'OIC doit assurer le lien entre les communautés productrices de café et les institutions de financement.

41. Le Président a également évoqué deux résultats du Forum. Pendant le Forum, la Banque interaméricaine de développement (BID) a présenté sa plate-forme ConnectAmericas. Le Secrétariat assurera un suivi avec la BID pour étudier comment l'OIC pourrait utiliser cette plate-forme, voire construire sa propre plate-forme, pour les projets et l'accès au financement. Le deuxième résultat concerne les discussions avec la Fondation Clinton, ECOM et la Fondation Neumann sur l'accroissement des compétences des paysans et l'amélioration de leur productivité et de leur efficacité dans la gestion de leurs exploitations.

42. Le Groupe restreint s'est réuni le 5 mars. Le Comité a examiné la question du cinquième Forum qui a été perçu comme très intéressant. Les Membres ont souligné l'importance du suivi de cet événement et ont demandé si d'autres institutions, par exemple, le Fonds européen d'investissement ou la Banque européenne d'investissement, pourraient être invités à participer. Le Directeur exécutif a indiqué que le Secrétariat cherchait toujours à impliquer davantage d'institutions, de sorte que ces institutions et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pourraient être contactées.

43. Le Chef des opérations a présenté le recueil d'études de cas sur la gestion des risques et l'accès au financement préparé conjointement par la Banque mondiale et l'OIC. Il est à espérer que les enseignements tirés seront largement diffusés, y compris au moyen d'une série de webinaires que l'OIC et la Banque mondiale envisagent d'organiser. Le Comité a discuté de la date du sixième Forum et a décidé qu'il n'y avait pas assez de temps pour le tenir soit en septembre 2015 à Milan soit en février 2016 en Éthiopie. Il se tiendra donc en septembre 2016 à Londres. Les Membres du Comité ont été invités à soumettre au Secrétariat des idées de thème et d'orateurs avant le 30 août 2015 pour que le sixième Forum soit aussi pratique et productif que possible.

44. Le Conseil a pris note du rapport du Président sur le Forum et le Groupe restreint et a exprimé son appréciation pour son travail acharné dans la préparation et la présidence du Forum, qui était l'un des points forts de la semaine.

Point 13 : **Rapport des présidents des organes de l'OIC**

Point 13.1 : **Comité consultatif du secteur privé (CCSP)**

45. M. Ric Rhinehart de la SCAA a été réélu au poste de Président et M. Leman Pahlevi, de l'Association indonésienne des exportateurs de café (GAEKI) a été élu au poste de Vice-président. Le Comité s'est réuni le 4 mars 2015⁵. Le Président a indiqué que le Comité avait entendu des rapports de plusieurs membres du CCSP et d'invités. Un rapport a été présenté sur les activités de World Coffee Research qui sont principalement financées par le secteur privé et se concentrent sur les programmes d'amélioration des plantes, les stratégies d'atténuation de la rouille des feuilles du caféier et les stratégies de résilience face au changement climatique. USAID a présenté un rapport sur ses efforts en cours en Amérique latine pour lutter contre la rouille des feuilles du caféier. Ses projets couvrent le financement des exploitants touchés par la maladie, la recherche et la distribution de ressources pour la replantation. Le Coffee Quality Institute a fait rapport sur son programme en trois parties portant sur la question de l'égalité de genre dans le café. Le programme est divisé en trois phases : la recherche, les projets pilotes et la transposition des projets réussis, et les Membres ont été invités à collaborer et à participer à cette initiative. À l'issue d'une présentation sur Vision 2020, plusieurs membres du CCSP ont accepté de participer à la réunion prévue pour avril 2015. Le Chef des opérations a présenté une brève mise à jour sur les règlements sur la sécurité de l'Union européenne concernant la caféine et l'acrylamide, qui a été généralement positive. Le Comité a discuté de la Journée internationale du Café ainsi que de la Conférence mondiale du Café. Sur ce dernier point, le Comité a décidé qu'il transmettrait ses suggestions d'orateurs et de sujets directement aux hôtes ou au comité qui serait mis en place par le Conseil pour orienter les travaux de l'OIC à ce sujet.

46. Le Conseil a pris note du rapport du Président et l'a remercié de présider le CCSP.

Point 13.2 : **Comité de promotion et de développement des marchés**

47. M. Andrea Illy (Union européenne-Italie) a été réélu en tant que Président et M. Belisario Domínguez Méndez (Mexique) a été réélu au poste de Vice-président. Le Comité s'est réuni le 4 mars 2015⁶. Le Vice-président a indiqué que le Mexique avait présenté l'ouvrage "Mexican coffee : origin and destination", qu'il espérait présenter avec une vidéo à Milan dans le cadre d'EXPO 2015 Milan.

⁵ Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote [PSCB-144/15](#).

⁶ Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote [PM-44/15](#).

48. Le Vice-président a également indiqué que le Chargé des communications avait fait un bref exposé sur les changements apportés à l'identité visuelle de l'OIC avec l'utilisation de nouvelles couleurs et polices de caractères, et la poursuite des travaux sur le site Web que l'OIC espère lancer en septembre à Milan. Le Comité a également entendu un rapport du bibliothécaire sur le nouvel intranet et l'utilisation de la bibliothèque de l'OIC par les utilisateurs publics et internet à travers le monde.

49. Le Vice-président a indiqué que le Comité avait eu de longues discussions sur la Journée internationale du Café et la participation d'Oxfam à ce projet. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de protocole d'accord, sous réserve de certaines préoccupations. Le Comité a fait observer que certains éléments standards concernant la répartition des fonds recueillis n'avaient pas été inclus. Par exemple, combien serait dépensé en frais administratifs et combien serait dépensé sur les projets, quelles régions en bénéficieraient et dans quelle proportion. En ce qui concerne les rapports, Oxfam a convenu que les fonds continueront d'être alloués et utilisés au-delà de la période de référence de 12 mois décrite dans le protocole d'accord. Oxfam se ferait un plaisir de continuer à fournir des rapports au-delà de cette période. Oxfam a également précisé que ses partenaires seraient responsables de la mise en œuvre et de la supervision des projets sur le terrain. Le Comité a demandé que davantage de détails soient inclus dans le protocole d'accord avant qu'il ne soit approuvé par le Conseil. Il a également estimé que l'OIC devrait élaborer une procédure claire pour conclure et établir ce type de partenariat, non seulement avec d'autres ONG, mais pour tout domaine d'activité de l'OIC qui nécessite un partenariat externe avec des implications financières.

50. Le Comité a examiné les présentations qui ont été faites à la réunion du Conseil sur le Forum mondial du Café et la Conférence mondiale du Café.

51. Le Conseil a remercié le Vice-président pour son rapport et a pris note des renseignements fournis. Un Membre a recommandé que, comme il n'y avait pas eu assez de temps pour apporter au document les modifications que le Comité avait demandé, le Conseil donne son approbation mais sous réserve que les changements soient apportés et qu'il soit ensuite soumis au groupe de travail pour approbation finale. Un Membre a souscrit à cette proposition et a soulevé des préoccupations spécifiques quant au pouvoir de veto d'Oxfam à l'égard de tout partenariat futur éventuel et à l'estampillage de l'événement. Il a demandé que la Journée internationale du Café reste un événement de l'OIC et soit estampillée comme tel. L'estampillage Oxfam de la campagne *caffè sospeso* serait cependant acceptable. Un autre Membre a ajouté ses propres réserves, y compris que le document devait être retravaillé et resserré.

52. Le Conseil a décidé, à la lumière de ces commentaires, de recommander de retravailler le protocole d'accord et de le renvoyer au groupe de travail pour approbation finale. Le Conseil a également noté que, d'une manière générale, le Comité avait considéré que le partenariat était une initiative positive et que l'OIC devrait la poursuivre. Cependant, les problèmes rencontrés ont révélé la nécessité pour l'OIC d'élaborer un processus de sélection pour ce type de partenariat à l'avenir.

Point 13.3 : Comité des statistiques

53. Mme Marcela Urueña (Colombie) a été élue Présidente et M. Piotr Krawczyk (Union européenne-Pologne) a été élu Vice-président. Le Comité des statistiques s'est réuni le 4 mars 2015⁷. La Présidente a indiqué que le Comité avait examiné le document [SC-46/15](#) qui contient un rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques par les Membres. Il indique que sur 40 Membres exportateurs, seulement 5 l'ont pleinement respecté, tandis que 8 l'ont respecté d'une manière générale. Neuf pays l'ont respecté partiellement et 15 Membres exportateurs l'ont totalement ignoré. Trois autres pays l'ont mal respecté, même si le Comité a reconnu que deux de ces pays, l'Indonésie et le Cameroun, avaient pris contact avec le Secrétariat et exprimé leur volonté de travailler avec le Secrétariat pour améliorer la situation. La Présidente a souligné la nécessité pour tous les Membres de fournir au Secrétariat des informations les plus précises possibles. M. Euan Mann, de Complete Commodity Solutions, et un représentant de la table ronde sur les statistiques ont fait rapport au Comité sur les travaux de la table ronde. Il a été noté que des informations précises devaient être envoyées en temps voulu au Secrétariat afin d'améliorer la précision des données statistiques de l'OIC. Le Chef des opérations fera rapport au Conseil en septembre 2015 sur les progrès accomplis.

54. Les recettes provenant des abonnements statistiques ayant augmentées de manière significative l'année dernière, le Comité a recommandé que l'OIC maintienne sa politique de diffusion de l'information. Au cours des discussions sur les facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné et soluble, il a été noté que l'industrie du café soluble avait fait d'importants progrès technologiques qui pourraient réduire le facteur de conversion du café soluble. Le Secrétariat a accepté de prendre contact avec certains fabricants de café soluble pour examiner cette question en détail et faire rapport au Comité en septembre 2015 sur les progrès en la matière. Le Comité a examiné une actualisation du Programme d'amélioration de la qualité du café, qui figure dans les documents [SC-48/15](#) et [SC-49/15](#), et a convenu de poursuivre la collecte de ces informations.

⁷ Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote [SC-54/15](#).

55. En ce qui concerne la demande du Secrétariat de modernisation de son logiciel statistique, le Comité a décidé qu'elle était nécessaire mais a estimé que le Secrétariat devrait attendre les résultats de l'examen stratégique avant de s'engager dans un nouveau système.

56. Le Comité a examiné les nouveaux coefficients de pondération des groupes de café utilisés pour calculer le prix indicatif composé de l'OIC. Il s'agit d'une mise à jour de routine à laquelle il est procédé tous les deux ans, qui entrera en vigueur le 1 octobre 2015. Le Comité a recommandé que le Conseil approuve cette mise à jour.

57. Les Membres ont exprimé leur préoccupation sur la façon dont quelques Membres ne respectent pas le Règlement sur les statistiques de l'OIC. L'importance de la fourniture de données en temps opportun et d'une coordination avec l'OIC en la matière a été réitérée par les Membres. Plusieurs Membres ont soulevé la possibilité de diversifier les sources des données statistiques afin d'augmenter leur fiabilité. Le Secrétariat a pris note des points soulevés et le Président du Conseil a recommandé d'inclure ce point dans l'ordre du jour des réunions de septembre 2015, lorsque le Secrétariat serait en mesure de communiquer aux Membres une autre mise à jour.

58. Sur la recommandation du Comité des statistiques, le Conseil a approuvé l'additif au Règlement sur les prix indicatifs figurant dans le document [SC-51/15](#), qui prendra effet le 1 octobre 2015 (voir le document [ICC-105-17 Add. 2](#))

Point 13.4 : Comité des projets

59. Mme Amy Diggs (États-Unis) a été élue Présidente et M. Belisario Domínguez Méndez (Mexique) Vice-président du Comité des projets. Le Comité des projets s'est réuni le 2 mars 2015⁸. Au titre du point de l'ordre du jour sur les défis et les stratégies des projets de l'OIC, le Chef des opérations a soulevé deux points importants : le protocole d'accord entre l'ICO, IDH (l'Initiative pour le commerce durable) et l'Association 4C ; et l'examen stratégique de l'OIC. Il a signalé au Comité que le partenariat avec l'Association 4C et IDH donnerait à l'OIC la possibilité de tirer pleinement parti de l'expertise du secteur privé, notamment pour obtenir des financements pour des projets. Il complétera les travaux existants du Comité des projets. Sur le thème de l'examen stratégique de l'OIC, il a souligné que les projets seraient un domaine clé de cet examen car l'OIC doit connaître exactement le rôle que les Membres souhaitent que le Secrétariat joue.

60. La Présidente a indiqué que le Comité avait examiné une actualisation du mandat et de la grille d'évaluation du SCVP et qu'il avait noté que la redéfinition du domaine des travaux de l'OIC en matière de projets était en cours. Suite à une demande d'un Membre, le Secrétariat a convenu de clarifier la date limite de soumission au SCVP par les Membres des

⁸ Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote [PJ-89/15](#).

propositions de projet (point 10 du mandat). Sous cette réserve, le Comité a recommandé au Conseil d'approuver les deux documents. Le Comité a entendu des rapports sur trois projets en cours en Afrique (voir le document [PJ-86/15](#)) et deux projets récemment conclus, l'un en Afrique et l'autre en Amérique centrale. Les résumés analytiques des deux projets terminés sont disponibles dans le document [PJ-87/15](#), et plus de détails sont disponibles auprès du Secrétariat. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé l'actualisation du mandat figurant dans le document [PJ-34/12 Rev. 3](#)⁹ et de la grille d'évaluation du SCVP figurant dans le document [PJ-17/11 Rev. 6](#)¹⁰.

Point 13.4.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

61. Au titre de ce point, le Comité a examiné les recommandations du SCVP sur le projet intitulé "Revitalisation du secteur du café au Zimbabwe par le renforcement de la chaîne de valeur du café" (document [PJ-83/15](#)). Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver cette proposition.

62. Le Conseil a pris note des recommandations du Comité et a approuvé la proposition de projet. Il a été convenu que toutes les nouvelles propositions de projets devaient être soumises au Secrétariat avant le 30 juin 2015, à temps pour les réunions de Milan.

Point 14 : Salubrité des aliments

63. Le Chef des opérations a indiqué qu'il n'y avait pas de changements ou mises à jour significatifs des politiques des pays consommateurs concernant la salubrité des aliments. L'OIC continue de surveiller le règlement (UE) n° 1169/2011 qui est présenté dans le document [ICC-111-7](#). Le Chef des opérations a indiqué que l'Union européenne a débattu de l'impact de la teneur en caféine et examiné la fixation de limites sur la consommation individuelle. Toutefois, il semble que le rapport final traitera la caféine indépendamment du café, ce qui est positif. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 15 : Coopération avec d'autres organisations

Protocole d'accord avec l'Association 4C et l'Initiative pour le commerce durable (IDH)

64. Le Chef des opérations a fait rapport sur le projet de protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café (OIC), l'Association 4C et l'Initiative pour le commerce durable (IDH) qui avait été présenté aux Membres en septembre 2014 dans le document

⁹ Ce document a été distribué ultérieurement sous la cote [ICC-110-13 Rev. 1](#), Annexe VIII.

¹⁰ Ce document a été distribué ultérieurement sous la cote [PJ-88/15](#).

[WP-Council 248/14](#). L'objectif du protocole d'accord est d'établir un partenariat multilatéral de collaboration public-privé dans le secteur du café pour œuvrer à une communauté du café durable et prospère. Le Chef des opérations a expliqué que Vision 2020 chapeaute le protocole d'accord qui est le cadre opérationnel d'alignement des priorités des secteurs privé et public. Le protocole d'accord fournira un canal par lequel les gouvernements, par l'intermédiaire de l'OIC, pourront s'assurer que le secteur privé a compris et pris en compte leurs priorités clés pour le développement de l'industrie du café. De même, il permettra aux gouvernements de comprendre la direction dans laquelle le secteur privé regarde et d'établir des partenariats public-privé pour le développement durable de l'industrie du café. Vision 2020 couvre toutes les parties prenantes de l'industrie du café en vue de parvenir à une compréhension préconcurrentielle des questions clés de la durabilité pour assurer un plus grand impact aux projets et programmes des trois organisations concernées.

65. Le Chef des opérations a ensuite décrit les différents domaines dans lesquels l'OIC, l'Association 4C et IDH pourraient immédiatement commencer à coopérer si le protocole d'accord était approuvé et signé. Les trois domaines qui pourraient être abordés par le biais d'un travail en collaboration sont l'éducation financière et l'accès au financement ; une approche commune pour obtenir des financements auprès des bailleurs de fonds et la diffusion des bonnes pratiques ; et l'adaptation au changement climatique. Le protocole d'accord n'aurait pas d'incidences financières pour l'Organisation ; il officialiserait simplement le partenariat pour permettre aux organisations de travailler ensemble.

66. Le Président s'est félicité de cette initiative et a souligné l'importance que l'OIC tende la main à d'autres organisations. Les Membres ont exprimé leur soutien pour le protocole d'accord et ont demandé au Secrétariat de s'assurer qu'il leur présentait régulièrement des rapports sur les progrès accomplis. Le Conseil a approuvé le protocole d'accord¹¹.

Coopération avec d'autres organisations

67. Comme les années précédentes, l'OIC a assuré sa présence à plusieurs événements. Le Directeur exécutif a été le conférencier principal du troisième Forum des dirigeants mondiaux du Café à Séoul (République de Corée), en novembre 2014 et il a également participé à la TriestEspresso Expo en octobre. L'OIC est restée en contact avec l'Institut Arthur Dobbs qui développe une alternative très prometteuse à l'utilisation de pesticides. Le Chef des opérations a fait une présentation sur le café à Kew Gardens et a pris la parole à la première Réunion internationale Abocol sur la productivité du café en Colombie. La liste complète des événements auxquels l'OIC a assisté peut être trouvée dans la Rétrospective. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

¹¹ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-114-8](#).

Item 1: Politiques nationales en matière de café

Mexique

68. Le représentant du Mexique a présenté une vidéo sur la stratégie du gouvernement mexicain de promotion de la consommation intérieure au Mexique. Il a également adressé une invitation à tous les Membres à assister à la Convention internationale du Café qui se tiendra du 3 au 5 juillet 2015 à Mexico avant de montrer une courte vidéo sur le même sujet.

69. Le Conseil a pris note de ces informations et des vidéos. Les deux vidéos sont disponibles sur le site Web de l'OIC.

Item 2: Questions financières et administratives

Point 17.1 : Comité des finances et de l'administration

70. M. Aly Touré (Côte d'Ivoire) a été réélu Président et Mme Amy Diggs (États-Unis) Vice-présidente du Comité des finances et de l'administration. Le Comité s'est réuni les 2 et 5 mars 2015¹².

71. En ce qui concerne l'état des finances, le Président a indiqué que le Comité avait noté que l'Organisation avait un excédent global de £112 500 par rapport à ce qu'on aurait pu attendre du budget.

72. Le Comité a examiné le projet de budget pour 2015/16 figurant dans le document [FA-96/15](#). D'une part, les dépenses totales pour 2015/16 sont budgétisées en baisse de près de £19 000, à £2 895 000, en raison d'économies au titre du personnel, des services linguistiques et autres coûts d'exploitation. D'autre part, cependant, les recettes prévues devraient diminuer de £70 000, à £50 000, en raison de l'effet attendu des travaux de démolition et de construction dans l'immeuble voisin, dans Berners Street. Le Secrétariat a pris des conseils juridiques concernant les mesures possibles à cet égard mais il a été informé que l'OIC ne pouvait pas faire grand-chose en dehors des poursuites judiciaires, qui seraient probablement très coûteuses et ne mèneraient vraisemblablement à rien. Le résultat net de la baisse des dépenses et des recettes est une contribution proposée pour 2015/16 de £ 1 486, soit une augmentation de 1%. Cela permettrait de générer un surplus pour l'année de £150 000, nécessaire pour reconstituer le Fonds de réserve. Compte tenu du potentiel d'évolution d'un certain nombre d'éléments, notamment l'effet probable des travaux de construction sur les recettes, le Comité a décidé de prendre une décision finale sur le projet de budget en septembre 2015.

¹² Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote [FA-103/15](#).

73. En ce qui concerne les arriérés de contributions, et après examen du document [FA-98/15](#), le Président a indiqué que le Comité avait décidé de recommander au Conseil de :

- (a) Déplacer la session de printemps du Conseil de mars à avril à compter de 2017 ; et
- (b) Demander au Secrétariat de procéder à de nouvelles recherches sur les sanctions que pourrait prendre l'OIC, y compris les pénalités pour retard de paiement et la suspension des droits et des services au-delà des droits de vote, dans la mesure où elles seraient conformes à l'Accord de 2007.

74. Compte tenu des efforts importants déployés par la Sierra Leone pour réduire ses arriérés, le Comité a décidé de recommander de soumettre un projet de résolution au Conseil pour approbation. Il a également recommandé de rétablir les droits de vote de la Sierra Leone en attendant. En conséquence, le document WP-Council 254/15 a été distribué pendant la session du Conseil. Le Conseil a approuvé ce projet de résolution qui est devenu la [Résolution ICC 455](#) ci-jointe. Les droits de vote de la Sierra Leone ont été rétablis.

75. Le Comité a examiné des propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance du personnel de la catégorie des services généraux, figurant dans le document [FA-90/15](#), et des propositions de révision du barème des traitements du personnel des services organiques, figurant dans le document [FA-91/15](#). Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver ces deux documents. Le Conseil a dûment approuvé ces deux documents.

76. En ce qui concerne la révision du Règlement et des Statuts du personnel, le Comité avait accepté l'approche de la consultante de l'Union européenne qu'elle avait indiqué lors de la réunion. Selon son calendrier, elle présentera son rapport final au Comité des finances et de l'administration et au Conseil en septembre 2015.

77. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé les documents nécessaires au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 17.2 : Locaux

78. Le Comité des finances et de l'administration a longuement examiné la question des locaux de l'OIC. Il a été noté que les fonctionnaires du Secrétariat préféreraient rester à Berners Street, ou, à défaut, dans un quartier intermédiaire. Après avoir dûment examiné les options, le Comité a décidé de recommander au Conseil que l'OIC devrait, en principe, quitter Berners Street à la fin du bail ; et que le Directeur exécutif devrait continuer à rechercher

d'autres possibilités pour un déménagement vers la périphérie de Londres ou un quartier intermédiaire. Gardant à l'esprit qu'une décision devait être prise dans la seconde moitié de 2016, il a été invité à présenter des propositions préliminaires à la session du Conseil de septembre 2015 et à tenir le Comité informé de cette question au fur et à mesure que la date d'expiration du bail se rapprochera. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé le principe que l'OIC quitte Berners Street.

Point 17.3 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2013/14 et rapport du Commissaire aux comptes

79. Sur la recommandation du Comité des finances et de l'administration, le Conseil a décidé d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2013/14 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-92/15](#).

Point 18 : Fonds spécial

80. Le Chef du service financier et administratif a indiqué que le Secrétariat avait demandé aux avocats de l'Organisation leur avis juridique sur la répartition du Fonds spécial. Le porte-parole des producteurs a indiqué que c'était une question qui appelait un consensus. Le consensus n'était pas encore atteint sur tous les points et de nouvelles discussions sont nécessaires. Le Conseil a donc décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa prochaine session en septembre 2015. Le Comité des finances et de l'administration a recommandé aux Membres exportateurs d'approuver les comptes vérifiés du Fonds spécial et le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2013/14, figurant dans le document [FA-93/15](#).

Point 19 : Questions diverses

Présentation du personnel

81. Le Chef des opérations a présenté Mme Claire Selden (selden@ico.org) qui a pris la relève de Mme Helen Wright, Assistante principale au Secrétariat.

Départ

82. Cette réunion étant la dernière à laquelle de M. Akhtar Jawaid participait en tant que délégué représentant l'Inde auprès de l'OIC, le Conseil l'a remercié pour son travail acharné en tant que Président du Conseil pendant l'année caféière 2013/14, et lui a souhaité bonne chance dans ses projets futurs.

Point 20 : Prochaines réunions

83. Le Conseil a noté que sa prochaine session aurait lieu à Milan (Italie) du 28 septembre au 2 octobre 2015.



Conseil international du Café
114^e session
2 – 6 mars 2015
Londres, Royaume-Uni

Résolution numéro 455

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 5 MARS 2015

RETABLISSEMENT DES DROITS DE VOTE DE LA SIERRA LEONE

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 2) de l'Article 21 de l'Accord international de 2007 sur le café dispose que, un Membre qui ne s'est pas acquitté intégralement de sa cotisation au budget administratif dans les six mois de son exigibilité perd, jusqu'au moment où il s'en acquitte intégralement, ses droits de vote et son droit de participer aux réunions des comités spécialisés. Cependant, sauf décision prise par le Conseil, ce Membre n'est privé d'aucun des autres droits que lui confère le présent Accord, ni relevé d'aucune des obligations que celui-ci lui impose ;

Que, au 23 février 2015, la Sierra Leone avait des arriérés de cotisation d'un montant de 12 824 livres sterling au titre de l'exercice 2014/15 et des exercices antérieurs ;

Que la Sierra Leone a continué de réduire le montant des arriérés de contribution et a présenté une proposition de règlement de ses arriérés de cotisation qui figure dans le document [FA-101/15](#) (ci-joint) ; et

Que compte tenu de l'engagement de la Sierra Leone de payer ses arriérés conformément à l'échéancier figurant dans le document [FA-101/15](#), il est jugé approprié de rétablir ses droits de vote ;

DÉCIDE :

1. De permettre à la Sierra Leone de régler ses arriérés de cotisation au budget administratif pour l'exercice 2014/15 et les exercices antérieurs en deux annuités de 6 412 livres sterling chacune, payables en mars 2016 et mars 2017 ;
2. De rétablir, avec effet immédiat, les droits de vote de la Sierra Leone tant que le calendrier de paiements susmentionné sera respecté et que les cotisations futures seront payées conformément aux dispositions de l'Article 21 de l'Accord de 2007.
3. Que la présente Résolution ne constitue pas un précédent au sujet de la dispense des obligations relatives aux cotisations aux termes de l'Article 21 de l'Accord de 2007.
4. De prier le Directeur exécutif de tenir le Comité des finances et de l'administration au courant du respect par la Sierra Leone des dispositions du paragraphe 1 du dispositif de la présente Résolution.



Comité des finances et de l'administration
16^e réunion
2 mars 2015
Londres, Royaume-Uni

Sierra Leone

**Paiement des arriérés de contributions
au budget administratif**

DISTRIBUTION RESTREINTE

Contexte

1. Comme l'indique le document sur les arriérés de contributions affectant les droits de vote (document ICC-114-1), la Sierra Leone avait des arriérés de contribution de £3 998 au 23 février 2015 au titre de l'année caféière 2013/14. La cotisation pour l'exercice en cours, 2014/15, s'élève à £ 8 826, soit un total de £12 824.
2. La Sierra Leone a informé le Directeur exécutif que les problèmes de paiement des contributions sont dus à des contraintes financières au cours des dernières années. Cependant, la Sierra Leone a également fait des efforts importants pour réduire ses arriérés, ayant versé £23 975 à ce jour en 2014/15. Cela a permis de réduire le montant des arriérés, de £27 973 au 30 septembre 2014 à £3 998 à la date actuelle.
3. Le Conseil de surveillance des produits de base de la Sierra Leone a présenté une demande, en date du 16 février 2015, pour payer ses arriérés en deux versements annuels. Une copie de cette demande est jointe à la présente. Le premier paiement de £6 412 serait effectué en mars 2016 et le paiement final de £6 412 en mars 2017, les contributions pour 2015/16 et 2016/17 étant versées dans les délais.

Mesure à prendre

Le Comité est invité à examiner si cette proposition est acceptable comme moyen de régler les arriérés de la Sierra Leone, et à faire une recommandation au Conseil au sujet des droits de vote de la Sierra Leone, compte tenu des efforts qu'elle déploie pour rembourser ses arriérés.

UNITÉ DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ DES PRODUITS DE BASE

16 février 2015

M. David Moorhouse
Chef du Service financier et administratif
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD
Royaume-Uni

Cher Monsieur,

Proposition de paiement des arriérés de contributions

Nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance pour votre coopération dans le règlement des arriérés de la Sierra Leone à l'égard de l'OIC.

En référence à votre lettre du 10 février 2015, nous vous soumettons la proposition ci-dessous :

Mars 2016 – £ 6 412

Mars 2017 – £ 6 412

Comme vous l'avez noté à juste titre, les contributions pour 2015/2016 (£8 826) seront versées en septembre 2015 et le premier versement des arriérés (£6 412) sera effectué en mars 2016.

Il en va de même pour les contributions de 2016/2017, qui n'ont pas encore été calculées, mais nous prévoyons qu'une fois que ce montant aura été déterminé, il sera versé en septembre 2016, tandis que les arriérés restants de £6 412 seront réglés en mars 2017.

Nous nous engageons à ce qu'au fur et à mesure que la situation financière du Conseil de surveillance des produits de base s'améliorera, ces montants seront versés avant les échéances proposées.

Nous comptons sur votre coopération habituelle et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre très haute considération

(Signé) Isatu Haja Kabba
Directeur exécutif par intérim